

BAREME DISCIPLINAIRE LIGUE A/ C SAISON 18/19

Le conseil de ligue a décidé lors de sa réunion du 24 Mai 2018, dans le cadre de la lutte contre les incivilités, d'aggraver certaines sanctions du barème disciplinaire (Cf Annexe 5 des RP de LFHF votés en AG DU 9/06/18).

De ce fait à partir de la saison 2018/2019, les sanctions prises par la commission régionale de discipline des Hauts-de-France, le seront en application du barème de référence ci-après :

Motif	Auteur	Définition de la sanction	Victime Officiel pendant un match	Victime Officiel hors du match	Victime Joueur pendant un match	Victime Joueur hors du match	Sanction autre
2 avertissements au cours du match ART 1	Joueur	sanction					1 match
		Amende					/
anéantissement d'une occasion ART 2	Joueur	sanction					2 Matches
		Amende					/
Faute grossière ART 3	Joueur	sanction					3 Matches
		Amende					/
Comportement excessif ou déplacé ART 4	Joueur	Sanction de référence	1 match	2 Matches	1 match	2 Matches	
		Amende de référence	/	/	/	/	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	2 matchs	3 matchs	2 matchs	3 matchs	
		Amende de référence	/	/	/	/	
Comportement blessant ART 5	Joueur	Sanction de référence	2 Matches	3 Matches	1 match	2 Matches	
		Amende de référence	17 E	17 E	/	/	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	3 matchs	4 matchs	2 matchs	3 matchs	
		Amende de référence	17 E	17 E	/	/	
Comportement grossier injurieux ART 6	Joueur	Sanction de référence	4 matchs	5 matchs	3 Matches	4 matchs	
		Amende de référence	17 E	17 E	/	/	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	8 matchs	12 matchs	4 matchs	8 matchs	
		Amende de référence	34 E	34 E	/	/	

Motif	Auteur	définition de la sanction	Victime Officiel pendant un match	Victime Officiel hors du match	Victime Joueur pendant un match	Victime Joueur hors du match	Sanction autre
Comportement obscène ART 7	Joueur	Sanction de référence	6 matchs	8 matchs	3 Matches	4 matchs	
		Amende de référence	34 E	34 E	/	/	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	4 mois	5 mois	10 matchs	3 mois	
		Amende de référence	50 E	50 E	/	/	
Comportement intimidant menaçant ART 8	Joueur	Sanction de référence	12 matchs	5 mois	4 matchs	6 matchs	
		Amende de référence	50 E	50 E	/	/	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	7 mois	9 mois	14 matchs	5 mois /	
		Amende de référence	85 E	85 E	/	/	
Comportement raciste discriminatoire ART 9	Joueur	Sanction de référence	12 matchs	12 matchs	10 matchs	10 matchs	
		Amende de référence	100 E	100 E	100 E	100 E	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	10 mois	10 mois	5 mois	5 mois	
		Amende de référence	100 E	100 E	100 E	100 E	
Bousculade volontaire ART 10	Joueur	Sanction de référence	1 an	2 ans	5 matchs	7 matchs	
		Amende de référence	85 €	85 €	/	/	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	14 mois	28 mois	12 matchs	4 mois	
		Amende de référence	100 €	100 €	/	/	

Motif	Auteur	Définition de la sanction	Victime Officiel pendant un match	Victime Officiel hors du match	Victime Joueur pendant un match	Victime Joueur hors du match	Sanction autre
Tentative de brutalité ou de coups ART 11	Joueur	Sanction de référence	1 an	2 ans	4 matchs	8 matchs	
		Amende de référence	100 €	100 €	/	/	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	14 mois	28 mois	4 mois	6 mois	
		Amende de référence	120 €	120 €	/	/	
Crachat ART 12	Joueur	Sanction de référence	18 mois	3 ans	6 matchs	8 matchs	
		Amende de référence	100 €	100 €	85 €	85 €	
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	2 ans / 3222	4 ans / 3242	4 mois	6 mois	
		Amende de référence	100 €	100 €	85,00 €	85,00 €	
Coups sans blessure ART 13,1	Joueur	Sanction de référence	3 ans	5 ans	4 matchs	10 matchs	
		Amende de référence	150 €	150 €	50 €	100 €	
		en dehors action jeu			7 matchs		50 euros
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	5 ans	7 ans	6 mois	1 an	
		Amende de référence	150 €	150 €	50 €	100 €	
Coups avec blessure avec certif médical sans ITT Art 13,2	Joueur	Sanction de référence	4 ans	6 ans	5 matchs	12 matchs	
		Amende de référence	150 €	150 €	50 €	100 €	
		en dehors action jeu			8 matchs		50 euros
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	6 ans	8 ans	9 mois	18 mois	
		Amende de référence	150 €	150 €	50 €	100 €	

Motif	Auteur	Définition de la sanction	Victime Officiel pendant un match	Victime Officiel hors du match	Victime Joueur pendant un match	Victime Joueur hors du match	Sanction autre
Blessure avec ITT égale ou inférieure à 8 jours ART 13,3	Joueur	Sanction de référence	8 ans	12 ans	9 matchs	2 ans	
		Amende de référence	150 €	150 €	50 €	100 €	
		en dehors action de jeu			1 an		85 euros
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	10 ans	14 ans	2 ans	4 ans	
		Amende de référence	150 €	150 €	150 €	150 €	
Blessure avec ITT supérieure à 8 jours ART 13,4	Joueur	Sanction de référence	12 ans	16 ans	15 matchs	5 ans	
		Amende de référence	200 €	200 €	85 €	200 €	
		en dehors action de jeu			3 ans		amende 200€
	Entraîneur, dirigeant	Sanction de référence	15 ans	20 ans	5 ans	7 ans	
		Amende de référence	200 €	200 €	200 €	200 €	

Pour les chapitres 9 à 13, ci-dessus, l'infraction commise peut entraîner un retrait de points au classement de l'équipe concernée.